



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 30/06/2020  
Reçu en préfecture le 30/06/2020  
Affiché le **30 JUN 2020**  
ID : 039-283900017-20200626-C2020\_29-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 26 juin 2020**

Membres en exercice : 16  
Présents : 13  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 13  
Votes pour : 13  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
26/05/2020

**Délibération n° C 2020- 29**

**Elections 2020 par correspondance des représentants des EPCI et des représentants  
des communes au Conseil d'Administration : désignation de quatre membres de la  
commission de recensement des votes, par le Conseil d'Administration**

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Marie-Christine DALLOZ ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Jean-Charles GROSDIDIER, Claude PILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article R 1424-13 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-19 du 12 mars 2020 relative au renouvellement des représentants de sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux non sapeurs-pompiers à la CATSIS, et ceux des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV, aux modalités de vote et au vote électronique ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

L'article R 1424-13 du CGCT relatif à la composition de la commission de recensement des votes comprend un c) ainsi rédigé :

c) deux maires et deux présidents d'EPCI désignés par les membres du Conseil d'Administration.

Cette commission de recensement des votes se réunira en octobre.

Elle concerne aussi les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des représentants des PATS aux CATSIS-CASDIS, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV, s'articulant ainsi avec les deux bureaux de vote électronique prévus par la délibération n° C 2020-19 du 12 mars 2020.

Compte tenu de l'actuelle composition de notre assemblée dans cette période transitoire, de l'incertitude sur l'élection de certains présidents d'EPCI non encore achevée, et du fait que la présente séance est la dernière avant les élections au Conseil d'Administration, la proposition suivante est faite ci-dessous.

Le Conseil d'Administration autorise la désignation pour la commission de recensement des votes avec leur consentement préalable, sollicité successivement dans l'ordre décroissant du poids des suffrages (établi sur la population totale) :

- de 2 maires parmi les maires électeurs du collège électoral des communes,
- de 2 présidents d'EPCI parmi les présidents d'EPCI électeurs du collège électoral des EPCI.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter cette proposition.**

---

**DECISION N° C 2020-29 DU 26 JUIN 2020**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte cette proposition.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 30 JUIN 2020  
Affiché le 30 JUIN 2020  
Publié au RAA du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**